

Édito

Votre Syndicat Mixte d'Assainissement de la Région d'Issoire (SIREG) qui intervient sur les communes d'Aulhat-Flat ; du Broc ; d'Issoire ; d'Orbeil et de Perrier vient de terminer son programme de travaux 2012-2022.

Le SIREG en quelques chiffres, c'est en 2021 un tarif de 2,12962 € TTC le m³ sur la base de la facture 120 m³ ; 7.040 clients desservis ; 1.219.955 m³ d'eau traitée ; 907.750 m³ d'eau assujettis ; trois stations d'épuration (une à Issoire, une à Aulhat et une à Flat) ; 33 déversoirs d'orage ; 24 postes de relèvement et 150 kms de réseau d'assainissement.

Viennent en 2022 d'être raccordés au réseau public syndical le village de Perthus à Orbeil, le secteur de Peix et de la route de Sainte Agnes au Broc, l'aérodrome Issoire Le Broc et l'avenue de la libération à Issoire.

Je vous invite à découvrir dans cette lettre numéro 15 le programme de travaux sur les dix prochaines années qui découle du diagnostic d'assainissement qui vient d'être adopté par le comité syndical du SIREG le 29 juin dernier et qui prévoit plus de 10 millions d'€ de travaux subventionnés par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et le Conseil Départemental du Puy de Dôme.

Je vous souhaite à toutes et tous une excellente rentrée 2022.



Jean Pierre COLLET
Président du SIREG

Zoom sur quelques travaux



AÉRODROME ISSOIRE - LE BROC

430 ml de réseaux eaux usées, 280 ml de collecteur de refoulement, un poste de relèvement et 9 bâtiments raccordés au tout à l'égout.

Coût des travaux : 122.000 euros H.T.

Aide du Conseil départemental du Puy-de-Dôme



ORBEIL : village du Perthus

780ml de réseaux eaux usées, raccordement de 11 habitations, mise en conformité de tout ce secteur en assainissement collectif.

Coût des travaux : 300.000 euros H.T.

Aide du Conseil départemental du Puy-de-Dôme



ISSOIRE/ LE BROC : Secteur de Peix

600ml de réseaux eaux usées ont été posés. Outre plusieurs maisons, le château de Peix et les deux zones d'activités de Peix et Saint-Agnes ont été raccordées.

Coût des travaux : 123.500 euros H.T.

Aide du Conseil départemental du Puy-de-Dôme



Les membres du bureau du SIREG à la station d'épuration d'Issoire.

Programme des travaux 2023-2032

Nature des opérations projetées	Descriptif sommaire des aménagements	Montant HT	Année de réalisation
Aménagements pour améliorer l'exploitation du réseau	Conduite le long de l'A 75 à Issoire	1.918.100 €	2023-2024
Réduction des apports des eaux claires parasites permanentes	Conduite le long de la Couze à Issoire	1.395.000 €	2023-2024
Réduction des flux déversés au réseau naturel	Bassin de stockage au niveau du PR des Vigères	350.000 €	2023-2024
Réduction des apports d'eaux claires météoriques	Passage en séparatif du hameau de Naves à Orbeil	715.000 €	2023-2024
Aménagements sur les postes de pompage suite aux visites de terrain	PR Guillard, Cascade, Postillon, Espagnon, la Maze, ADAPEI, Le Brot, Les Listes, Camping, Verger, Condamine, Béal et Clos	73.000 €	2023-2024
Déconnexion des mauvais raccordements EP sur EU	Correction des anomalies en domaine privé	Domaine privé	2023-2024
Aménagements pour améliorer l'exploitation du réseau	Suppression du PR Couze	1.126.000 €	2023-2024
Aménagement sur les conduites suite aux inspections caméra	Création de décharges Vers le chemin de la Plaigne	2.472.000 €	2023-2024
Aménagement sur les conduites suite aux inspections caméra	Bd Pasteur à Issoire	1.437.000 €	2023-2024
Aménagement sur les conduites suite aux inspections caméra	Rues des Cuves, Capucins, Etoile, Sensfelder et Flaubert à Issoire, rue du Coudert à Perrier, Avenue Rhin et Danube à Issoire et Bd Pasteur à Issoire	424.000 €	
STEP de Flat	Transfert vers Issoire	432.000 €	2023-2024
Extension du périmètre du système d'assainissement d'Issoire	Raccordement des bourgs de Chidrac-St Cirques, St Floret, Meilhaud, St Vincent et Lavelle, Pardines	0 €	2023-2024
TOTAL		10.342.100 €	

➤ **Bon à savoir :** Dans le cadre du contrat de Délégation de Service Public qui lie le Syndicat d'assainissement d'Issoire et sa Région avec la société Suez Eau France, et conformément à l'article 6.4 du règlement de service du Syndicat, les contrôles de branchements d'assainissement collectif doivent être réalisés à l'occasion de la mutation de tout bien immobilier bâti raccordé ou raccordable au réseau d'eaux usées collectif.

Ainsi, comme stipulé à l'article 6.4 dudit règlement : « A l'occasion de la mutation de tout bien immobilier bâti raccordé ou raccordable au réseau d'eaux usées collectif – il sera réalisé un contrôle obligatoire du raccordement des eaux usées au réseau public par l'Exploitant. Ce contrôle sera facturé par l'Exploitant 160 € HT et pris en charge par la personne propriétaire de l'habitation à la date dudit contrôle. En cas de non-conformité et sous un délai maximal de 1 an, le nouveau propriétaire devra réaliser les travaux et demander une contre-visite du branchement au SIREG qui sera réalisée par l'Exploitant gratuitement. Un constat de conformité sera délivré par l'exploitant à l'issue du contrôle et transmis au notaire et/ou à l'agence immobilière. Dans le cas des immeubles collectifs, la vente d'un appartement ne pourra pas déclencher à elle seule le contrôle de raccordement de l'immeuble. Toutefois, ce diagnostic pourra être réalisé à la demande des syndicats de copropriétaires bailleurs de logements locatifs au tarif de 350 € HT (le syndic devra fournir un plan des réseaux intérieurs EU et EP et donner l'accès aux regards de visite ainsi qu'à plusieurs biens de l'ensemble immobilier lors du contrôle).

La validité du contrôle sera de 3 ans pour les logements individuels et de 6 ans pour les syndicats (sous réserve d'aucune modification des réseaux pendant cette période). »

Cette enquête **nécessite votre présence**, les agents Suez devant avoir accès aux regards de visites, aux plans des réseaux privés ainsi qu'à plusieurs biens de l'ensemble immobilier (au minimum 2)

Toute demande devra :

- être adressée à contact.sireg.conformites.syndic@suez.com ;

- accompagnée **OBLIGATOIREMENT** d'un plan des réseaux intérieurs EU et EP.

> Une lingette peut vous coûter cher !



Ne confondez pas toilettes et poubelle !

Une seule lingette dans les toilettes peut faire augmenter votre facture d'assainissement.

Cela vaut aussi pour les :

- > couches
- > tampons
- > serviettes hygiéniques
- > rouleaux de papier toilette (même biodégradables)

> **Au moment de les jeter, choisissez la poubelle !**



COMMENT JOINDRE VOTRE SERVICE DE L'EAU ?

➤ Dans le Puy de Dôme

➤ 2 ACCUEILS CLIENTS

A Issoire :

10 Avenue Pierre-Mendès France

Lundi à jeudi :

08h30 à 12h00 -13h30 à 16h30

Vendredi :

08h30 à 12h00 -13h30 à 16h00

A Clermont-Ferrand :

98 bld Gustave Flaubert

Lundi à vendredi :

10h00 à 13h00 -14h00 à 18h00



➤ CONTACT PAR TELEPHONE

Service Client

04 2010 2020

(prix d'un appel local)

Lundi à vendredi :

09h00 à 13h00 et 14h00 à 19h00

Samedi :

09h00 à 12h00

Numéro dédié aux clients
du Puy de Dôme

En cas d'urgence

24h/24

0977 401 135

(même en journée)

➤ CONTACT PAR INTERNET

AGENCE EN LIGNE :

www.toutsurmoneau.fr



➤ Toutes les coordonnées sont sur votre **facture d'eau**



Contact mail SIREG :

lilian.chaunion@capissoire.fr ; jfmonier@issoire.fr